

Agression russe contre l'Ukraine

Considérant, la déclaration du Président de la Fédération de Russie dans la nuit du 23 au 24 février 2022 ;

Considérant que le 24 février 2022, la Fédération de Russie a engagé une invasion non provoquée et injustifiée de l'Ukraine et y mène actuellement une guerre d'agression ;

Considérant que selon la charte des Nations unies et les principes du droit international, tous les États jouissent de l'égalité souveraine et s'abstiennent, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État ;

Considérant que l'agression militaire contre l'Ukraine a été lancée en partie depuis le territoire de la Biélorussie, qui a soutenu et a favorisé l'agression russe ;

Considérant que la présence d'armes nucléaires russes sur le territoire biélorusse constituerait une menace pour la sécurité de l'Europe ;

Considérant que les attaques militaires russes visent aussi, et ceci de plus en plus dans les derniers jours, la société civile ukrainienne ;

Considérant, les principes fondamentaux de la démocratie, la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne ;

Considérant les valeurs et principes du socialisme et du Parti Ouvrier Socialiste Luxembourgeois;

Le congrès du Parti Ouvrier Socialiste Luxembourgeois du 05 mars 2022 :

- Condamne avec la plus grande fermeté l'agression militaire illégale, non provoquée et injustifiée de la Fédération de Russie contre l'Ukraine et l'invasion de cette dernière par la Fédération de Russie ;
- Condamne l'implication de la Biélorussie dans cette agression ;
- Exige de la Fédération de Russie qu'elle mette un terme immédiat à toutes les activités militaires en Ukraine, qu'elle retire sans condition l'intégralité de ses forces militaires et paramilitaires et ses équipements militaires de l'ensemble du territoire ukrainien, et qu'elle respecte pleinement l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine dans ses frontières internationalement reconnues ;
- Exprime sa solidarité sans faille avec le peuple ukrainien et condamne avec la plus grande fermeté les actions de la Russie contre l'Ukraine ;
- Se déclare solidaire avec le peuple ukrainien luttant contre ces agressions militaires russes ;
- Félicite l'engagement pris par l'Union européenne d'activer la directive relative à la protection temporaire ¹ ;
- Soutient et encourage notre Ministre des Affaires étrangères et européennes et Ministre de l'Immigration et de l'Asile, Jean ASSELBORN, à continuer ses innombrables efforts

¹ Directive 2001/55/CE du Conseil du 20 juillet 2001 relative à des normes minimales pour l'octroi d'une protection temporaire en cas d'afflux massif de personnes déplacées et à des mesures tendant à assurer un équilibre entre les efforts consentis par les États membres pour accueillir ces personnes et supporter les conséquences de cet accueil.

pour la paix en Europe et dans le monde et surtout son engagement pour un mécanisme de solidarité pour relocaliser les réfugiés au sein de l'Union européenne ;

- Exige de continuer une politique de sanctions économiques fortes envers la Fédération de Russie et la Biélorussie ;
- Se déclare en faveur des sanctions et d'un futur élargissement du champ d'application de celles-ci, visant à affaiblir stratégiquement l'économie et l'industrie russes ;
- Exige que les sanctions soient étendues à la Biélorussie en raison de son soutien direct à l'invasion russe de l'Ukraine ;
- Appelle le Gouvernement Luxembourgeois (ci-après le « Gouvernement ») à mener, dès à présent, une politique internationale de commerce extérieur, y inclus la stratégie politique concernant la place financière luxembourgeoise, alignées sur nos valeurs humaines et se basant avant tout sur des critères démocratiques, sociaux et humains et non principalement sur des seuls intérêts économiques (*“wertebasierte Handels- und Finanzpolitik”*) ;
- Salue l'interview de notre Ministre de l'Économie, Franz FAYOT, paru en date du 2 mars 2022 au *Luxemburger Wort*, dans lequel il a souligné l'importance d'une telle reconsidération de notre politique économique et financière en ligne avec ces valeurs démocratiques ;
- Salue la confirmation donnée par notre Ministre de l'Intérieur, Taina BOFFERDING, en date du 28 février 2022, afin de proposer l'assistance à l'Ukraine par le biais du mécanisme de protection civile de l'Union européenne ;
- Appelle à la solidarité des communes en vue de la création de structures d'hébergement pour accueillir les demandeurs de protection internationale ;
- Appelle le Gouvernement à soutenir et encourager les initiatives afin de faire juger cette agression russe devant la juridiction internationale compétente ;
- Appelle à un cessez-le-feu immédiat et inconditionnel et exige que les canaux diplomatiques avec la Russie restent ouverts et que les parties concernées soient prêtes au dialogue et aux négociations jusqu'à ce qu'un cessez-le-feu soit instauré et que la guerre prenne fin et à une négociation d'un accord de paix dans une deuxième phase ;
- Appelle toute personne ou entité privée à s'engager pour une cessation des relations économiques avec la Russie et la Biélorussie et revendique une déchéance du pavillon luxembourgeois pour les yachts et jets privés d'oligarques russes ;
- Se déclare solidaire des opposants et dissidents russes qui au péril de leur vie ont participé et participent à des manifestations pour la paix et contre la politique de Poutine.

Proposée par Mike HANSEN et Max LENERS.

Signée par :